

PAR COURRIEL

Québec, le 2 juillet 2025

Monsieur Marc-André Guertin
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8

Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la planification des parcs et des espaces verts ainsi que les contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la planification des parcs et des espaces verts ainsi que les contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, tel que prévu à l’article 86.8 de la Loi. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à M. Étienne Piedboeuf, directeur en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre ville ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement. De plus, ce rapport d'audit ne peut servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif de la mission.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'audit

c. c. M. Daniel-Éric St-Onge, directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 2 juillet 2025

Monsieur Sylvain Juneau
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville Saint-Augustin-de-Desmaures
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la planification des parcs et des espaces verts ainsi que les contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la planification des parcs et des espaces verts ainsi que les contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, tel que prévu à l’article 86.8 de la Loi. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à M. Étienne Piedboeuf, directeur en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre ville, ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement. De plus, ce rapport d'audit ne peut servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif de la mission.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'audit

c. c. Mme Caroline Tremblay, directrice générale

PAR COURRIEL

Québec, le 2 juillet 2025

Madame Geneviève Lachance
Mairesse
Madame et Messieurs les membres du conseil
Ville Saint-Lazare
1960, chemin Sainte-Angélique
Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3

Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la planification des parcs et des espaces verts ainsi que les contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels

Madame la Mairesse,
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la planification des parcs et des espaces verts ainsi que les contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, tel que prévu à l’article 86.8 de la Loi. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à M. Étienne Piedboeuf, directeur en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre ville ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement. De plus, ce rapport d'audit ne peut servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif de la mission.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'audit

c. c. M. Hervé Rivet, directeur général